

LA PRESIDENTE

Réf : CAB/IO/PG/2025/D2025/10642

Madame la Présidente,

Les gouvernements régionaux ultrapériphériques, unis depuis plus de 30 ans pour la mise en œuvre d'une politique d'intégration adaptée à l'Union Européenne, ont pu capitaliser sur les avancées historiques de la dimension régionale qu'a impulsé le Président de la Commission Jacques Delors dès 1985. Vous avez vous-même souligné, à juste titre, dans vos orientations politiques 2024-2029, la nécessité de mettre les régions au cœur d'une politique de cohésion et de croissance renforcée.

Prenant en compte la diversité la plus extrême de nos territoires, sur les plans géographiques, historiques, culturels, climatiques et géo-économique, l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam en 1997, puis sa déclinaison en article 349 du TFUE, ont reconnu la nécessité de mesures adaptées à leurs caractéristiques propres.

Au regard des prochaines propositions relatives au Cadre Financier Pluriannuel post 2027, et des premières orientations débattues, nous partageons pleinement la nécessité de moderniser les politiques européennes existantes, de définir de nouvelles priorités d'actions sectorielles et de veiller à simplifier leur mise en œuvre de manière homogène et équitable.

A cet égard, la place particulière qu'occupent nos territoires au niveau de leurs différents espaces régionaux (Atlantique, Caraïbes, océan Indien) constitue des atouts majeurs pour une Europe que nous souhaitons plus forte, plus indépendante, plus innovante, plus compétitive et plus durable.

Dans cette perspective, nous appelons solennellement votre attention sur l'impact négatif qu'aurait une centralisation au niveau national des principales politiques européennes pour les régions, particulièrement pour les RUP.

Ce sont les fondements même des politiques centrales de l'Union européenne, et en premier lieu de la politique de cohésion, intrinsèquement basée sur une dimension territoriale, donc régionale dans sa conception, qui seraient dénaturés.

Au niveau des RUP, celles-ci bénéficient d'une approche spécifique depuis 1989, y compris dans le domaine des politiques communes au travers du programme POSEIDOM, ou plus récemment au titre de la PCP, qu'il convient de conforter.

L'approche régionale est consubstantielle à leur statut de RUP, reconnu par le Traité.

Madame URSULA VON DER LEYEN

Présidente de la Commission Européenne
200 Rue de la Loi
1049 BRUXELLES

Par ailleurs, le lien financier direct, transparent et vérifiable, entre les moyens financiers consacrés à la politique de cohésion et la situation objective des régions concernées, constitue le seul moyen durable de s'assurer d'une équité de traitement vis-à-vis des territoires les plus défavorisés.

La mise en place d'allocations nationales basées sur des cibles globales tels que la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) n'a pu garantir aucune répartition territoriale harmonieuse, et tenant compte des différences de développement. Le bilan des actions mise en place dans les RUP, que la Commission a réalisé dans sa communication du 3 octobre 2024, est à cet égard éclairant et inquiétant au titre du volet relatif au Plan de Relance (hors REACT UE).

Il paraît peu probable que les besoins spécifiques et prioritaires des RUP, pourtant consacrés par le droit primaire et rappelés dans les différentes stratégies mises en place par la Commission Européenne, trouvent leur traduction dans des agrégats et cibles nationales.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous vous appelons à maintenir au sein de l'architecture financière un cadre efficient permettant la mise en œuvre au niveau régional de programmes adaptés à notre réalité, respectueux du principe de subsidiarité et définis selon les principes de la gouvernance tripartite (Commission – État – Région).

Un tel cadre est le seul à garantir sur le plan juridique les fondements de la réalité ultrapériphérique. Toute autre option ne pourrait qu'être une remise en cause historique pour nos territoires, portant atteinte à l'esprit de l'article 349 du TFUE.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.



Huguette BELLO

Dear President,

The Outermost Regional Governments, united for more than 30 years to implement a tailor-made EU integration policy, have been able to capitalize on the historic progress within regional dimension, headed by former President Jacques Delors in 1985. You rightly emphasized, as part of the 2024-2029 political guidelines, the need to put the Regions at the heart of a cohesion policy with an enhanced growth.

Taking into account the extreme diversity of our territories, in terms of geography, history, culture, climate, and geo-economics, Article 299-2 of the Treaty of Amsterdam in 1997, and subsequently its articulation in Article 349 of the TFEU, recognized the need for measures tailored to their specific characteristics.

In light of the upcoming proposals for post-2027 Multiannual Financial Framework and the upcoming guidelines to be discussed, we fully share the need to modernize existing European policies, defining new priorities for sectoral actions, and ensuring their implementation in a simplify, consistent and equitable manner.

In this regard, the special position of our territories within their regional areas (Atlantic, Caribbean, Amazonia, Indian Ocean) constitute major assets for EU that we hope will be stronger, more independent, more innovative, more competitive, and more sustainable.

With this in mind, we solemnly draw your attention to the negative impact that centralizing the main European policies at national level would have on the Regions, particularly the Outermost Regions (OR).

Foundations of the central policies of the European Union, - and first and foremost of the cohesion policy, intrinsically based on a territorial dimension, therefore regional in its conception -, would be distorted.

At the OR level, they have benefited from a specific approach since 1989, including in the area of common policies through the POSEIDOM program, or more recently under the Common Fisheries Policy, which should be strengthened.

Place-based approach is consubstantial with OR status, recognized by the Treaty.

Furthermore, direct, transparent, and attested financial link between resources allocated to cohesion policy and the objective situation of the Regions concerned represents the only sustainable way to ensure fair treatment for the most disadvantaged territories.

Establishment of national allocations based on global targets, such as the Recovery and Resilience Facility, has not been able to guarantee any harmonious territorial distribution that takes into account differences in development. Assessment of the actions implemented in the ORs, which the Commission provided in its communication of October 3th, 2024, is both

enlightening and worrying in this regard, given the strand relating to the Recovery Plan (excluding REACT EU).

It seems unlikely that the specific and priority needs of the ORs, despite being enshrined in primary law and reiterated in the various strategies implemented by the European Commission, will be reflected in national aggregates and targets.

For all these reasons, we advocate for maintaining an efficient framework within the next financial architecture that allows for a place-based implementation fully adapted to our reality, respecting the principle of subsidiarity and defined according to the principles of tripartite governance (Commission, State, and Region).

This framework is the only one that legally guarantees the foundations of the Outermost Regions reality. Any other option would mean historic changes in approach for our territories, undermining the spirit of Article 349 of the TFEU.

Respectfully yours.

Huguette BELLO